

Bulletin de veille Octobre 2023 (n°8)

Ce mois-ci, 23 articles ont été retenus pour la veille. Neuf traitent de sujets en lien avec l'édition ou les publications scientifiques [1–9]. Huit abordent des enjeux d'intégrité liés à de nouvelles pratiques de recherche [10–17]. Quatre portent sur les manquements et pratiques de recherche inappropriées [18–21] et deux concernent l'institutionnalisation de l'intégrité scientifique [22], [23].



ENJEU DU MOIS

Revue scientifique : identifier les clones

Les revues détournées – aussi appelées revues clonées – « imitent les revues légitimes en adoptant leurs titres, ISSN et autres métadonnées ».¹ Il s'agit d'une forme de revues prédatrices : les responsables incitent les chercheuses et chercheurs à publier dans leur revue, en promettant des publications rapides et moyennant paiement, sans respecter les canons qui garantissent la qualité des publications scientifiques.¹ Dans le cas des revues détournées, l'amalgame avec la revue légitime du même nom favorise l'apparence de légitimité.² Cette imitation se fait généralement sans autorisation mais aussi, plus rarement, après avoir racheté les droits de la revue d'origine pour ensuite diminuer la qualité des standards, sans l'annoncer.¹

Un chercheur de l'université de Gafsa, en Tunisie, attire ce mois-ci l'attention sur l'une de ces revues détournées potentielles : le *Journal of Marketing Management*, éditée par l'*American Research Institute for Policy Development*, qui selon lui est un clone de la revue légitime du même nom éditée par *Taylor and Francis* [1]. Il suggère qu'elle figure dans la liste disponible sur le [Retraction Watch Hijacked Journal Checker](https://retractionwatch.com/the-retraction-watch-hijacked-journal-checker/), un outil en constante évolution qui répertorie les clones identifiés - 236 à ce jour. Selon l'auteur, plusieurs chercheuses et chercheurs réputés seraient tombés dans le piège du clone du *Journal of Marketing Management*, qu'ils y aient publié leurs résultats ou qu'ils aient cité les articles qui y sont publiés.

- [1] S. Moussa, « Brandjacking is hijacking: A rejoinder to Abalkina », *The Journal of Academic Librarianship*, p. 102799, oct. 2023, doi: [10.1016/j.acalib.2023.102799](https://doi.org/10.1016/j.acalib.2023.102799).

¹ « The Retraction Watch Hijacked Journal Checker ». *Retraction Watch* (blog). 30 mai 2022. <https://retractionwatch.com/the-retraction-watch-hijacked-journal-checker/>.

² Pour en apprendre plus sur les enjeux des revues détournées, voir par exemple : Abalkina, Anna. 2021. « Detecting a Network of Hijacked Journals by Its Archive ». *Scientometrics* 126 (8): 7123-48. Doi: [10.1007/s11192-021-04056-0](https://doi.org/10.1007/s11192-021-04056-0).



ÉDITION ET PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Revue prédatrice :

- [2] A. Darraz, Y. Motiaa, E. Ounci, M. Aabdi, S. Labib, et H. Sbai, « Les journaux prédateurs en anesthésie-réanimation : les connaître pour les éviter », *Anesthésie & Réanimation*, vol. 9, n°5-6, p. 434-439, Nov. 2023, doi: [10.1016/j.anrea.2023.04.002](https://doi.org/10.1016/j.anrea.2023.04.002).
- [3] M. Leduc, « La science ouverte et l'extension des revues prédatrices », *Reflets de la Physique*, n° 76, p. 48-50, sept. 2023. doi: [10.1051/refdp/202376048](https://doi.org/10.1051/refdp/202376048). 
- [4] G. Tang et J. Peng, « Are the lists of questionable journals reasonable: A case study of early warning journal lists », *Accountability in Research*, disponible en ligne : sept. 2023, doi: [10.1080/08989621.2023.2261846](https://doi.org/10.1080/08989621.2023.2261846).

Usines à articles ou papermills :

- [5] J. Wittau, S. Celik, T. Kacprowski, T. M. Deserno, et R. Seifert, « Fake paper identification in the pool of withdrawn and rejected manuscripts submitted to Naunyn-Schmiedeberg's Archives of Pharmacology », *Naunyn-Schmiedeberg's Archives of Pharmacology*, disponible en ligne : oct. 2023, doi: [10.1007/s00210-023-02741-w](https://doi.org/10.1007/s00210-023-02741-w). 
- [6] T. Mathiesen, « Clinical studies and research integrity », *Acta Neurochirurgica*, vol. 165, p. 3297–3298, disponible en ligne : sept. 2023, doi: [10.1007/s00701-023-05802-4](https://doi.org/10.1007/s00701-023-05802-4). 

Rétractations :

- [7] J. J. Levett, L. M. Elkaim, N. M. Alotaibi, M. H. Weber, N. Dea, et M. M. Abd-El-Barr, « Publication retraction in spine surgery: a systematic review », *European Spine Journal*, vol. 32, p. 3704–3712, disponible en ligne : sept. 2023, doi: [10.1007/s00586-023-07927-7](https://doi.org/10.1007/s00586-023-07927-7).
- [8] M. A. M. Eldakar et A. M. K. Shehata, « A bibliometric study of article retractions in technology fields in developing economies countries », *Scientometrics*, vol. 128, p. 6047–6083, disponible en ligne : sept. 2023, doi: [10.1007/s11192-023-04823-1](https://doi.org/10.1007/s11192-023-04823-1).

Réflexions d'éditeur :

- [9] K. T. Barnhart, « Scientific integrity within Fertility and Sterility and formation of the Research Integrity Committee », *Fertility and Sterility*, vol. 120, n° 5, p. 931, nov. 2023, doi: [10.1016/j.fertnstert.2023.09.001](https://doi.org/10.1016/j.fertnstert.2023.09.001).



NOUVELLES PRATIQUES

Systèmes d'intelligence artificielle générative, du type de *ChatGPT* :

- [10] C. L. Bockting, E. A. M. van Dis, R. van Rooij, W. Zuidema, et J. Bollen, « Living guidelines for generative AI — why scientists must oversee its use », *Nature*, vol. 622, n° 7984, p. 693-696, oct. 2023, doi: [10.1038/d41586-023-03266-1](https://doi.org/10.1038/d41586-023-03266-1).
- [11] J. Clusmann et al., « The future landscape of large language models in medicine », *Communications Medicine*, vol. 3, Art. n° 141, oct. 2023, doi: [10.1038/s43856-023-00370-1](https://doi.org/10.1038/s43856-023-00370-1). 
- [12] T. Jacques, R. Sleiman, M. I. Diaz, et J. Dartus, « Artificial Intelligence: Emergence and possible fraudulent use in medical publishing », *Orthopaedics & Traumatology: Surgery & Research*, vol. 109, n°8, disponible en ligne : oct. 2023, doi: [10.1016/j.otsr.2023.103709](https://doi.org/10.1016/j.otsr.2023.103709).
- [13] G. Kharlamova and A. Stavitsky, « The Use of Artificial Intelligence in Academic Publishing: Preliminary Remarks and Perspectives », *Access to Justice in Eastern Europe*, vol. 6, disponible en ligne : sept. 2023, doi: [10.33327/AJEE-18-6.3-n000319](https://doi.org/10.33327/AJEE-18-6.3-n000319). 
- [14] R. G. Richey Jr., S. Chowdhury, B. Davis-Sramek, M. Giannakis, et Y. K. Dwivedi, « Artificial intelligence in logistics and supply chain management: A primer and roadmap for research », *Journal of Business Logistics*, vol. 44, n° 4, p. 532-549, 2023, doi: [10.1111/jbl.12364](https://doi.org/10.1111/jbl.12364). 
- [15] G.-A. Odri et D. J. Y. Yoon, « Détection d'intelligence artificielle générative dans les articles scientifiques : techniques d'évasion et implications pour l'intégrité scientifique », *Revue de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique*, vol. 109, n°8, p.1103-1108, dec. 2023, doi: [10.1016/j.rcot.2023.10.007](https://doi.org/10.1016/j.rcot.2023.10.007).

D'autres types de systèmes d'IA, utilisées dans le domaine de la recherche médicale :

- [16] S. Saini et N. Saxena, « A Survey of Threats to Research Literature-dependent Medical AI Solutions », *ACM Computing Surveys*, vol. 55, n° 14s, art. 315, juill. 2023, doi: [10.1145/3592597](https://doi.org/10.1145/3592597). 

Imposture dans la participation à la recherche via les médias sociaux :

- [17] K. Drysdale, N. Wells, A. K. J. Smith, N. Gunatillaka, E. A. Sturgiss, et T. Wark, « Beyond the challenge to research integrity: imposter participation in incentivised qualitative research and its impact on community engagement », *Health Sociology Review*, vol. 32, n° 3, p. 372-380, sept. 2023, doi: [10.1080/14461242.2023.2261433](https://doi.org/10.1080/14461242.2023.2261433).



MANQUEMENTS ET PRATIQUES DE RECHERCHE INAPPROPRIÉES

P-hacking et biais de publication :

Ce chercheur de l'université Ludwig-Maximilians de Munich se penche sur la fiabilité des résultats de plus de 35 500 études empiriques publiées entre 1975 et 2017 dans les journaux édités par l'*American Psychological Association*. Selon son analyse, la part de « fausses découvertes » – qui ne seraient que le fruit d'artéfacts statistiques – est estimée à environ 18 % des résultats présentés comme significatifs dans ces études. Ces fausses découvertes seraient notamment dues à des pratiques de recherche inappropriées : la présence de biais de publication (le fait de ne publier que des résultats significatifs, en omettant les autres) et de *p-hacking* (le fait de transformer des résultats non-significatifs en résultats significatifs).² À partir de différents scénarios, l'auteur établit des estimations de l'existence de ces pratiques. Pour les biais de publication : entre 23 % et 42 % des résultats non significatifs pourraient ne pas avoir été publiés. Pour le *p-hacking* : de 3 % à 13 % des résultats sont susceptibles d'avoir été rendus significatifs alors qu'ils ne l'étaient pas à l'origine. Bien que ces estimations reposent sur des paramètres parfois inconnus, elles suffisent pour conclure qu'il existe des signes du recours à ces pratiques. Par ailleurs, il observe que la probabilité que l'effet observé dans les études analysées soit significatif est en dessous du taux attendu pour ce genre d'étude – soit, une puissance statistique inférieure à 80 % - et ce dans la plupart des scénarios.

[18] A. Schneck, « Are most published research findings false? Trends in statistical power, publication selection bias, and the false discovery rate in psychology (1975–2017) », *PLOS ONE*, vol. 18, n° 10, art. 0292717, oct. 2023, doi: [10.1371/journal.pone.0292717](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0292717). 

Autocitations :

[19] A. De Cassai et al., « Impact of self-citation on author h-index in anaesthesiology and pain medicine », *British Journal of Anaesthesia*, vol. 131, n° 6, dec. 2023, doi: [10.1016/j.bja.2023.09.017](https://doi.org/10.1016/j.bja.2023.09.017).

Retards (ou absence) de publication des résultats d'essais cliniques:

[20] M. P. Grobusch, C. Ruiz del Portal Luyten, B. J. Visser, H. K. de Jong, A. Goorhuis, et T. Hanscheid, « Overcoming publication and dissemination bias in infectious diseases clinical trials », *The Lancet Infectious Diseases*, in press, disponible en ligne : oct. 2023, doi: [10.1016/S1473-3099\(23\)00455-3](https://doi.org/10.1016/S1473-3099(23)00455-3).

³ Le *p-hacking* « consiste à rechercher des résultats significatifs au sein d'un ensemble de données, en transformant des résultats non significatifs en résultats significatifs » [18, p. 3]. Le « biais de publication » (*publication bias*), soit « le fait de ne publier que les études dont les résultats sont significatifs » [18, p.2] et le « biais de rapport sélectif » (*selective reporting bias*), soit « ne rapporter que les résultats significatifs d'un ensemble de données » [18, p.2] ne sont pas distingués pour les fins de cette étude.



Segmentation des publications (*salami slicing*) :

- [21] B. R. Waterman, J. H. Lubowitz, J. C. Brand, et M. J. Rossi, « Strategies to Mitigate Against Least-Publishable Units in Medical and Scientific Research Publications », *Arthroscopy: The Journal of Arthroscopic & Related Surgery*, vol. 39, n° 11, p. 2255-2256, nov. 2023, doi: [10.1016/j.arthro.2023.08.003](https://doi.org/10.1016/j.arthro.2023.08.003).

INSTITUTIONNALISATION

En France :

Marc Léger, anciennement référent intégrité scientifique du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives [également conseiller scientifique à l'Ofis], retrace dans cet article l'historique de l'institutionnalisation de l'intégrité scientifique en France. Il y décrit son évolution au travers des différents textes de référence – contraignants ou non, français ou internationaux – et les obligations qui en découlent. Définition légale, rôle des référentes et référents intégrité scientifique, serment doctoral et obligations relevant de la science ouverte : on y découvre comment l'intégrité scientifique est devenue une norme juridique à part entière, et plus seulement une bonne pratique relevant de l'autorégulation de la communauté de recherche.

- [22] M. Léger, « Intégrité scientifique : le nouveau défi de la science et de la recherche », *Anesthésie & Réanimation*, vol. 9, n° 5-6, p.428-433, nov. 2023, doi: [10.1016/j.anrea.2023.10.007](https://doi.org/10.1016/j.anrea.2023.10.007).

Sur le critère « d'imprudence » (*recklessness*) dans l'instruction des manquements :

- [23] M. M. Caron, S. B. Dohan, M. Barnes, et B. E. Bierer, « Defining "recklessness" in research misconduct proceedings », *Accountability in Research*, disponible en ligne : sept. 2023, doi: [10.1080/08989621.2023.2256650](https://doi.org/10.1080/08989621.2023.2256650). 

